

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « Note sur une charte du cartulaire de Saint-Julien de Tours », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1913, n° 29, p. 121

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 24 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0057

Texte relu par :

Joël Surcouf

d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1913\29).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

NOTE

sur une charte du Cartulaire de Saint-Julien de Tours

M. l'abbé Denis, éditeur des *Chartes de Saint-Julien de Tours*, publie sans observations la charte d'Hugue IV, comte du Maine, en faveur du prieuré de Javron (p. 26), datée du 14 mai 1046 au 14 mai 1047. Il y est fait mention de la présence de Geoffroy de Mayenne, et c'est même un des premiers actes qu'on connaisse de ce seigneur. Gautier, son fils, et Adeline, femme de Gautier, ont leur seing parmi les signatures des témoins.

L'acte le plus ancien qu'on connaisse, citant Gautier de Mayenne, est une charte du *Cartulaire noir d'Angers* (p. 99) qu'on date 1047-1055, et deux autres du *Cartulaire manceau de Marmoutier* (t. II, p. 123 et 161) ; dans l'un, il est témoin d'un don de sa mère, Mahaut d'Alluye, vers 1070 ; dans l'autre, il est cité avec son père qui gratifiait le prieuré de N.-D. de Torcé, vers 1080.

Or il vivait avec Adeline, sa femme, en 1119 (Cartulaire de Savigny). Pour être mariés en 1047, lui et sa femme devaient être nés au moins en 1025, ce qu'on doit regarder comme impossible.

D'ailleurs tous les autres signataires de la charte d'Hugue IV sont mentionnés dans le texte : seuls Gautier et Adeline ne le sont pas. Il faut en conclure que leurs noms ont été ajoutés après coup.

M. Robert Latouche en publiant cet acte, sans observations également (*Province du Maine*, t. XVI, p. 51), nous donne quand même la preuve de cette insertion tardive, probablement à l'occasion d'une visite de Gautier et d'Adeline à l'abbaye. Il place leurs noms, comme dans la charte originale, non dans la première ou dans la seconde colonne, mais en dehors des autres signataires, avant même le comte Hugue et Geoffroy de Mayenne.

Cette explication enlève toutes les difficultés qu'on pourrait faire sur la longévité de Geoffroy de Mayenne et celle de son fils.

ALPH. ANGOT.